

15 Bd de la paix 51100 Reims cedex
Contact : marne@retraites.cfdt.fr
<https://www.cfdt-retraites.fr/Marne>

Edito: la force tranquille de la CFDT

C'est désormais officiel : la compilation des résultats des élections professionnelles depuis quatre ans (élections CSE dans les entreprises de plus de dix salariés, élections TPE et chambres d'agriculture) – présentée ce 8 avril aux partenaires sociaux réunis au sein du Haut Conseil du dialogue social (HCDS) – confirme la première place la CFDT dans le secteur privé.

Quand une certaine gauche continue de transformer l'Assemblée nationale en salle de meeting, quand les syndicats hostiles à tout compromis, la CGT et FO, quittent avec éclat la négociation sur la réforme des retraites, le syndicalisme réformiste creuse patiemment son sillon.

Mais quand les salariés s'expriment à tête reposée, tout change soudainement. Bien sûr la nouvelle fait moins de bruit que les simagrées des partisans du « bruit et de la fureur ». Pourtant les faits sont là, désagréablement têtus. Comme l'annoncent discrètement les médias la CFDT a obtenu 26,58 % des voix aux élections professionnelles, devant la CGT qui se classe deuxième avec 22,21 % et Force ouvrière (FO) avec 14,91 %.

C'est le syndicat réformiste par excellence, privilégiant toujours la négociation et le compromis, défendant les travailleurs avec opiniâtreté mais se gardant de les fourvoyer dans des affrontements sans issue et préférant obtenir des avantages imparfaits plutôt qu'échouer à imposer des réformes parfaites, qui domine depuis huit ans le paysage syndical. Cette tranquille prédominance dure en effet depuis mars 2017, quand la CFDT a ravi la place de premier syndicat du privé à la CGT.

La CFDT bataille pied à pied pour obliger François Bayrou à tenir parole et pour rendre plus juste la réforme des retraites soumise à discussion, tandis que la CGT et FO ont lâché la rampe et s'appêtent à dénoncer confortablement les améliorations arrachées par leur rivale.

De toute évidence, les salariés-électeurs n'ont pas tenu rigueur à la CFDT de son pragmatisme. Ce qui tend à prouver que ceux qui s'arrogent le titre de meilleurs défenseurs des travailleurs parce qu'ils refusent les compromis ne sont pas forcément considérés comme tels par les intéressés.

Jean-Paul Germain

Le courage de Marylise Léon

En poursuivant les négociations sur les retraites et en définissant des pistes justes et réalistes, quitte à briser certains tabous, la secrétaire générale de la CFDT défend la voie de la démocratie sociale, c'est-à-dire l'intérêt des travailleurs et celui du pays.

On dit toujours que la démocratie sociale n'existe pas vraiment en France et, souvent, les partis politiques y compris ceux de gauche ont accredité cette idée. Mais on oublie, disant cela, le rôle décisif de la CFDT, le premier syndicat de France, qui, à force de prendre ses responsabilités, est devenue la principale force réformatrice dans notre pays, bien plus efficace pour défendre les droits des travailleurs que les organisations qui se gargarisent de radicalité mais restent au balcon de l'histoire sociale.

Pour s'en convaincre, il suffit de lire l'entretien clarissime donné le 23 mars dans La Tribune Dimanche par Marylise Léon. « Ceux qui comptent désormais, dit-elle avec une certaine ironie, sont ceux qui restent ». En effet : FO, la CGT, et quelques autres, qui se sont retirés sur un Aventin confortable par peur de se colleter avec les réalités, encouragés par les boutefeux de LFI, ne jouent plus aucun rôle. Ils se contenteront de dénoncer mécaniquement les résultats obtenus, surtout s'ils sont favorables aux travailleurs.

Avec simplicité et courage, Marylise Léon pose le diagnostic : dans son actuel état, et contrairement à ce que clame le patronat, la réforme impose des sacrifices excessifs à certains travailleurs usés ou bien astreints à la tâche depuis trop longtemps pour un salaire faible ; elle prend mal en compte la pénibilité et laisse de côté le sort de nombreuses femmes. Il faut donc l'amender, et discuter « sans tabou », no-

tamment sur l'âge pivot de 64 ans. Aussi bien, le pilotage général du système doit revenir, bien plus qu'aujourd'hui, aux partenaires sociaux, ce qui peut être discuté désormais.

Mais la CFDT reconnaît aussi l'impératif d'équilibre financier qui s'impose aux négociateurs, surtout depuis que la France doit ajouter à ses priorités l'effort nécessaire pour disposer d'une défense digne de ce nom, indépendante des caprices – ou des trahisons – de Donald Trump. Le syndicat est donc prêt – sans le dire pour l'instant, sinon entre les lignes – à trouver un compromis autour de 63 ans, qui correspond en fait à l'âge moyen auquel les Français partent aujourd'hui à la retraite.



La concession ne suffit pas à retrouver l'équilibre financier ? La CFDT est d'accord pour discuter d'une participation plus nette des retraités aisés à l'effort commun. Il faut mettre fin, dit Marylise Léon, au dangereux conflit des

générations qui verrait les plus jeunes dénoncer – souvent avec des arguments pertinents – l'égoïsme délétère des « boomers » qui ont eu la chance de bénéficier d'une retraite confortable leur conférant un niveau de vie égal – parfois supérieur – à celui de ceux qui travaillent encore.

De même, la CFDT met le doigt sur la question centrale : le rôle du travail dans notre société.

Pour relever les défis du futur – environnementaux, stratégiques, sociaux ou industriels – la France devra travailler plus. Non pas forcément en allongeant la durée de travail de ceux qui travaillent, mais, en tout cas, en ramenant au travail ceux qui en sont exclus : une partie de la jeunesse et, surtout, la masse des seniors privés d'emploi avant l'âge de leur retraite.

Sur tous ces points, la négociation peut être féconde. Après avoir failli faire capoter toute l'affaire par sa maladresse, François Bayrou doit comprendre qu'il a en face de lui un adversaire-partenaire rude mais fiable. Sans les concessions nécessaires, il remettra en selle les têtes dures de la droite antisociale et les irresponsables de la radicalité.

Retraites : la bonne solution de la CFDT

Si les entreprises maintenaient les salariés âgés dans l'emploi au lieu de s'en séparer précocement, les caisses de retraite ne seraient pas en difficulté.



Le travail des seniors : telle est la clé qui pourrait débloquer le débat sur les retraites, plutôt que l'éternelle question de l'âge pivot à 64 ans. La CFDT le martèle depuis des lustres. Aujourd'hui, après que FO et la CGT ont claqué la porte du conclave initié par François Bayrou, elle va pouvoir pousser ses arguments face au patronat et notamment au Medef, impliqué au premier chef dans la perte d'emploi anticipée des salariés en fin de carrière.

Pour la CFDT, la question du déficit des retraites du secteur privé ne se poserait plus si les salariés en France pouvaient rester en emploi aussi longtemps que leurs homologues européens, et en tout cas jusqu'à 62 ans. Car pas question pour la CFDT de réclamer un retour à la retraite à 60 ans, qui aggraverait le déficit du système déjà menacé d'un trou de 15 milliards d'euros dans dix ans. Marylise Léon, à la tête du syndicat, revendique réalisme et pragmatisme pour sauver le système par répartition qui, sans rééquilibrage, serait

condamné. Mais l'âge légal de départ en retraite n'est pas la seule variable d'ajustement pour y parvenir alors que tant de salariés seniors quittent le monde du travail même avant d'y parvenir. Et à ce stade, les stratégies en ressources humaines des entreprises sont interpellées.

Comment expliquer qu'en 2023, selon la direction des statistiques du ministère du Travail (Dares), le taux d'emploi des seniors de 55 à 64 ans ne dépasse pas 58,4% en France, contre 78% en Suède, 74,6% en Allemagne? Le taux français se situe dix points en dessous de la moyenne de l'Union, derrière le Portugal et l'Espagne et au 19e rang des 27 membres. Il ne s'agit pas d'évacuer les questions de pénibilité ni d'usure au travail, mais elles se posent de la même façon au Danemark, en République tchèque ou aux Pays-Bas où le taux d'emploi des seniors dépasse 74%. Certes, l'âge légal de la retraite et la durée de cotisation sont en général supérieurs dans ces pays aux pratiques en cours en France. Mais des solutions y ont émergé sans qu'on puisse dire que les seniors y soient plus maltraités qu'en France.

Pourquoi, dans ces conditions, ne pas favoriser le maintien en poste des salariés français plus longtemps dans l'emploi, sans qu'il soit pour autant nécessaire de repousser l'âge légal de la retraite? Tout en réintroduisant les mesures de la réforme Touraine sur les dé-

parts précoces en cas de pénibilité. Rappelons qu'aujourd'hui, l'âge moyen de départ tourne autour de 63 ans, selon la CNAV, ce qui tendrait à relativiser le tumulte autour du sujet.

Encore faudrait-il que nombre d'entreprises perdent le réflexe de pousser les salariés les plus âgés hors les murs. On note des améliorations par rapport à 2010 (réforme Woerth) où le taux d'emploi des seniors ne dépassait pas 41%, et 2015 où il n'était encore que de 51% avant que la réforme Touraine sur la durée de cotisation produise ses effets. Mais si la Dares note une baisse du taux de chômage jusqu'à 55 ans, elle relève la rapide dégradation entre 56 et 59 ans, et le taux d'emploi n'est plus que

de 30% à 62 ans. C'est sur cette fin de carrière que des marges de manoeuvre existent pour qu'un plus grand nombre de seniors continuent de cotiser, contribuant (avec leurs employeurs) à alimenter les caisses de retraite. Et à enrayer le déficit.

Il en va ici de la responsabilité des entreprises qui n'ont pas forcément besoin d'un CDI Senior spécifique – avec des cotisations allégées – pour remplir leur fonction citoyenne, ou qui semblent abuser de la souplesse des ruptures conventionnelles (dites amiables, dont le nombre a augmenté de 60% en dix ans) pour gérer leurs ressources humaines.

Les assassins de la culture

Mise au pain sec, négligée, reléguée en queue des priorités politiques, la culture en France traverse une crise grave, pour ne pas dire existentielle. Les uns la négligent, les autres la fustigent. Arrive le temps du sursaut.

Wajdi Mouawad a décidé de quitter la direction du théâtre de la Colline, à Paris, un an avant la fin de son mandat. Il y a quelques mois, Stéphane Braunschweig, directeur de l'Odéon, annonçait qu'il ne renouvelerait pas le sien. Tous deux, metteurs en scène respectés, parmi les plus brillants de la scène française. Motif ? Lassitude de gérer des budgets en constante diminution, manque de moyens, peut être diminution du feu sacré nécessaire pour animer de telles institutions. Choix révélateurs en tous cas de la crise, non de la culture, mais des politiques culturelles chargées de la promouvoir.

Depuis le séisme déclenché par la décision de la présidente des la région des Pays-de-Loire de supprimer toutes les subventions culturelles de sa région, la situation s'est encore détériorée. On ne compte plus les festivals suspendus, les orchestres empêchés de se produire, les théâtres fermés une partie de l'année. Les crédits sont en baisse dans les régions, souvent de 20%, les départements, parfois de 50%, comme en Haute Garonne ou dans l'Hérault. La culture n'étant pas une compétence obligatoire, elle fait les frais de la diminution

des crédits attribués par l'état, dont le budget culturel ne représente plus que 0,6% du budget de l'état, bien loin des 1% obtenus en 1981.

Certes les régions ne représentent que 8% des budgets culturels, les collectivités locales les 2/3 et l'état 1/3. Certes la situation est très variable d'une région à l'autre : la région du Centre-Val-de-Loire, exemplaire, maintient tous ses crédits, dans le Tarn, les budgets augmentent, à Lille, Paris, Marseille, Bordeaux, à Rouen également, parce que leurs élus considèrent que, « dans ce monde anxiogène, marqué par la montée des extrêmes, notre premier enjeu est de faire société et de lutter contre l'intolérance »(Christophe Ramond, Tarn, Télérama du 19mars). Il n'empêche : les dégâts sont considérables : le FRAC des pays de la Loire a fermé ses portes, le pôle arts visuels également, l'orchestre est menacé...

Force est de constater que la culture n'est plus une préoccupation nationale. Cela ne date pas d'aujourd'hui. Progressivement, depuis le quinquennat de Nicolas Sarkozy jusqu'à aujourd'hui, la culture a quitté le centre des préoccupations politiques. Quelques effets

d'annonce, le pass-culture au montant réduit, cela ne fait pas une politique. À cette indifférence relative a succédé une franche hostilité, haineuse parfois, liée à la montée de l'extrême droite qui voit dans les acteurs culturels des adversaires véhiculant une idéologie ouverte à l'autre, l'immigré, et aussi à toutes les évolutions sociétales.

Ce discours s'est répandu dans des franges plus larges, qui ne voient plus l'utilité sociale de la culture, mais une source de dépenses inutiles, qui récusent l'idée même du service public, qui valorisent l'identitaire, la tradition, la culture mainstream sur le modèle du Puy-du-Fou, réécriture de l'histoire, bref un populisme culturel qu'aucun discours venant de la droite républicaine ou de la gauche ne vient contre-

dire. Tout risque de se défaire, de se disloquer, faute d'analyses et de propositions visant à montrer à quel point la culture est nécessaire à la démocratie et tout simplement au bonheur individuel et collectif. C'est cela qui se déroule en ce moment dans une relative indifférence (pas partout heureusement) liée également au fracas des bombes en Ukraine, au Proche orient et à l'évolution de l'Amérique.

La crise budgétaire, les besoins militaires, l'influence de la politique trumpienne, tout aggrave l'affaiblissement voire la disparition des politiques culturelles. Sursaut européen pour la défense ? Il est grand temps que ce sursaut soit aussi celui du combat pour la culture. Nos âmes, notre plaisir de vivre ensemble en dépendent.

Rendez-nous le Pass Culture !

Depuis le 1er mars, le Pass Culture a été supprimé pour les moins de 17 ans et réduit de moitié pour les 18 ans, passant de 300 € à 150 €. Le gouvernement sacrifie l'accès à la culture des jeunes, mais la mesure ne passe pas ! Plus de 125 000 personnes ont déjà signé la pétition initiée par des jeunes: Rendez-Nous Le Pass Culture.

Nous, lycéens, étudiants, parents, savons l'importance du Pass Culture et l'utilisation que les jeunes en font.

A compter du 1er mars, les jeunes âgés de 18 ans se verront allouer un crédit de 150 euros (contre 300 euros auparavant).

Les 50 euros attribués entre 15 et 16 ans sont supprimés. Et à 17 ans c'est 50 euros de reçus.

Début février, le ministère de la Culture avait émis l'hypothèse de les supprimer, et c'est ce qu'a entériné un décret publié ce vendredi au Journal officiel. Les montants de la part individuelle du Pass culture ont également été modifiés par le décret signé par le Premier ministre, François Bayrou, et huit ministres dont celle de la Culture, Rachida Dati.

Pourquoi changer un système qui fonctionne et qui sert alors même que les priori-

tés sont ailleurs. Pourquoi priver les jeunes de 15 et 16 ans de chèque culturel alors même que la majorité les utilisaient pour acheter leurs livres de cours. Pourquoi baisser de 180 € l'accès à la culture des jeunes alors même que le gouvernement déplore une baisse de l'accès à la culture.

Réduire le Pass Culture c'est non seulement condamner les jeunes. Mais aussi condamner les théâtres, les cinémas, les artistes, les librairies ...



Europe : un angélisme dangereux

Face à la montée des régimes illibéraux, beaucoup de démocrates européens appellent à rétablir la primauté du droit sur la force. Cette vision irénique (conciliante) ne mène à rien : le droit sans la force ne compte pas.

Face aux bouleversements géopolitiques en cours, deux réactions se font jour. Les uns déplorant la fin d'un ordre international hérité de la seconde guerre mondiale et régi par le droit. Partout, en effet, l'État de droit recule sous les coups de boutoir d'une « internationale réactionnaire » qui privilégie l'exercice de la force au service de régimes illibéraux ou autoritaires. Les autres, parfois les mêmes, appellent au sursaut

des démocraties libérales, notamment européennes, afin de préserver les acquis de l'État de droit – hiérarchie des normes, égalité devant la loi, séparation des pouvoirs – qui garantissent nos libertés fondamentales : liberté d'expression, de conscience, droits politiques... Dans

les deux cas, une vision du monde, gouvernée par le droit donc, qui se heurte au retour de la force dans les relations internationales.

Dès lors, plusieurs voix appellent l'Europe à reprendre le flambeau du « monde libre » et à défendre l'État de droit face aux multiples attaques dont il fait l'objet, qu'elles proviennent de la Russie de Vladimir Poutine, des États-Unis de Donald Trump ou des droites populistes européennes. Face au projet réactionnaire en cours, il s'agirait donc de répondre à la force par le droit. Contre-projet louable, certes, souhaitable, bien sûr, mais dont on peine à voir comment il pourrait s'imposer à des États qui, précisément, ne reconnaissent plus le droit et lui préfèrent la force. Car le nouveau désordre mondial nous rappelle, dans un

même mouvement, l'importance du droit, « trésor pour chacun d'entre nous »[1], et le caractère incontournable de la force dans les relations internationales. C'est ainsi que la période que nous traversons nous oblige à réfléchir, presque malgré nous, à l'articulation nécessaire entre le droit et la force.

Dans *Le mythe d'Icare*[2] André Comte-Sponville, définit le primat, comme « l'ordre des

causes et de la connaissance ». Appliqué aux relations internationales, il se rapporte à la force. Le concept de primauté, quant à lui, définit « l'ordre des valeurs et des fins, qui tend au meilleur ou au plus élevé ». Il s'applique, ici, au droit. Primat de la force donc, et primauté du droit.



Le bâtiment du Conseil de l'Europe illuminé aux couleurs du drapeau ukrainien pour le troisième anniversaire de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, à Strasbourg, le 24 février 2025

Cette distinction peut aider à comprendre ce que l'on désigne communément par *realpolitik*. Celle-ci postule avant tout le primat de la force : les relations internationales sont déterminées « en dernière instance » par les rapports de forces matériels entre nations (ressources naturelles, économiques, démographiques, militaires, technologiques...).

Fort de cette distinction, le philosophe nous met en garde contre deux écueils possibles : soumettre la primauté du droit au primat de la force (la barbarie) et soumettre le primat de la force à la primauté du droit (l'angélisme). C'est ainsi que tout appel à restaurer un ordre mondial régi par le droit, sans disposer de la force (comme puissance) pour l'imposer, relève du vœu pieux ; et toute volonté d'imposer un

ordre mondial par la force, sans le respect des règles de droit (comme valeur) pour en fixer les limites, relève de la tyrannie. Le défi de l'Europe, dans le contexte actuel, est de continuer à défendre la primauté du droit tout en reconnaissant le primat de la force. C'est à cette seule condition qu'elle pourra, comme certains l'y invitent, reprendre le flambeau du « monde libre ».

[1] « *Entre une Russie autoritaire et des Etats-Unis en pleine reconfiguration illibérale, l'Europe doit reprendre le flambeau du « monde libre »* », éditorial de Philippe Bernard, *Le Monde*, 16.03.2025.

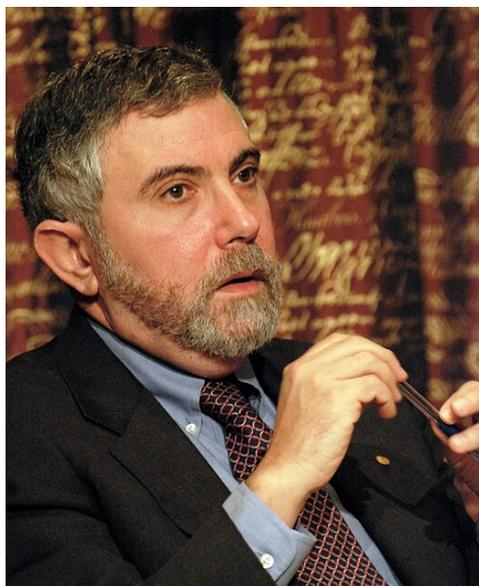
[2] *Le mythe d'Icare, in Traité du désespoir et de la béatitude, de André Comte-Sponville, collection Quadrige, éditions PUF, 2002. Les citations d'André Comte-Sponville sont tirées de son Dictionnaire philosophique, collection Quadrige, éditions PUF, 2001.*

D'après Philippe Sabuco Membre du Collectif Télémaque, qui regroupe une trentaine d'universitaires, de cadres de la fonction publique et du secteur privé. Il a publié *La Gauche du réel. Un progressisme pour aujourd'hui* (L'Aube, 2019).

L'Éveil d'un géant endormi : l'Europe est une superpuissance, si elle veut bien l'être

Paul Krugman est un économiste américain, né en 1953. Il a été professeur à l'Université de Princeton, au Massachusetts Institut of technology et au CUNY Graduate Center. Il a tenu une tribune entre 1999 et 2024 au New York Times. Il est l'un des initiateurs de la « nouvelle théorie du commerce international ». Son analyse des modèles du commerce et de la distribution spatiale de l'activité économique lui a valu d'obtenir le prix Nobel d'Économie 2008.

Sur son site <https://substack.com/@paulkrugman> Paul Krugman a publié, le 21 mars, un billet que nous résumons ici.



En voyage en Europe je ne peux pas vraiment dire que j'ai beaucoup appris. Pourtant, tous ceux à qui j'ai parlé étaient horrifiés et terrifiés par ce qui se passe en Amé-

rique. Aussi pensent-ils que l'Europe doit grandir et se lever.

Je doute que de nombreuses personnes aux États-Unis se rendent compte du tremblement de terre géopolitique qui vient d'avoir lieu en Europe.

Il semble bien tout à coup qu'un continent qui restait une superpuissance, mais qui refusait d'agir comme telle, pourrait se réveiller.

La vérité est qu'il y a trois superpuissances économiques dans le monde - et par une mesure, au moins, le pouvoir d'achat du PIB, les États-Unis sont les plus petits des trois.

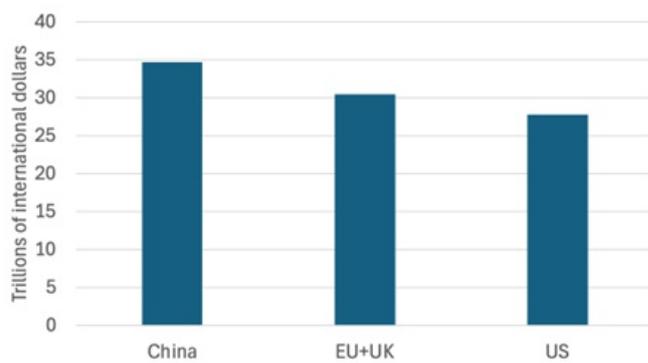
Aucune des grandes entreprises technologiques mondiales n'est européenne. Pourtant, il s'agit toujours d'une société riche et hautement compétitive, avec une immense capacité à défendre ses valeurs sur la scène mondiale.

Jusqu'à présent, cependant, l'Europe a vécu dans un état d'impuissance volontaire, en s'appuyant sur l'Amérique pour sa sécurité. C'est maintenant terminé. L'Amérique n'est pas un allié. Elle n'est même pas une démocratie. L'Europe doit se prendre en charge.

Je ne peux pas dire à quelle vitesse l'Europe pourra se lever. Concernant son armement elle va clairement réduire sa dépendance aux armes américaines. L'Europe a clairement la

capacité technologique pour le faire. Sera-t-elle en mesure de le faire assez tôt pour inverser la tendance en Ukraine? Je n'en ai aucune idée.

Mais de grandes choses sont en train de se produire, et l'équipe Trump, qui semble croire que personne ne peut résister à ses caprices, peut subir un contre coup choc sérieux de la part de la vieille Europe.



PIB de la Chine, l'Union Européenne et Royaume Uni et USA
Source : Banque mondiale.

Quelle mobilité sur le Grand Reims ?

L'association écologiste Reims Verts l'Avenir co-fondatrice de l'Université Populaire d'Ecologie de la Marne à laquelle adhère aussi notre UTR vient de sortir une étude sur la mobilité dans le Grand Reims elle nous en explique quelques grandes lignes.

« Nous sommes partis d'un sentiment que nous trouvons généralisé dans la population, d'incompréhension, voire un mécontentement sur le problème des mobilités. Nous avons interrogé des habitants, tenu deux réunions et nous en tirons des conclusions qui sont à la fois le porteur des paroles entendues, des conceptions des écologistes en ce domaine et des propositions que nous lançons dans le débat public. »

Quelques constats

Le premier constat qui apparaît est celui d'un manque de cohérence. Des projets s'enchaînent, beaucoup sont reportés, modifiés, et on ne voit pas l'axe directeur de tous ces projets qui associerait les divers modes de déplacement (la marche, le vélo, les transports en communs et l'automobile).

Les travaux de voirie en cours peuvent être mis en cause, mais cela est très insuffisant, car quand ils seront terminés les rues en question resteront en grande partie fermées à la circulation automobile. Il faudrait totalement revoir le plan de circulation qui nécessiterait

une vaste consultation citoyenne.

La modification du réseau de bus entraîne pour les usagers un sentiment de dégradation sur la Ville de Reims et les lignes créées sur le Grand Reims ont des temps de trajet souvent bien longs qui les rend peu attractives. Les lignes de bus à haut niveau de service (BHNS) en construction sont réalisées en fait au rabais. Elles ne seront pas partout, loin de là, en site propre. Pour qu'un usager choisisse les transports plutôt que la voiture il faut que les temps de trajet soient proches dans les deux cas. A vouloir faire plus à prix constant on mécontente presque tout le monde.

Il est surprenant que Reims soit une des rares villes de France à ne pas avoir de gare routière.

Les pistes cyclables prévues pour aller vers l'extérieur de Reims, ainsi que les cheminements piétons n'avancent pas alors que ce ne serait pas le plus cher.

Alors que Reims par sa structure est une ville « marchable », et beaucoup marchée, l'entretien de nombreux trottoirs et cheminements piétons ne font pas l'objet d'une attention suffisante.

Premières réflexions et propositions :

- organiser un urbanisme qui limite les transports automobiles en créant sur l'aggloméra-

tion des quartiers multifonctionnels où l'on trouve toutes les activités ;

- ne pas construire dans les petits villages sans équipements, surtout des lotissements grignoteurs de terres agricoles, mais dans les villes moyennes du Grand Reims ;
- en priorité, et sans attendre, modifier la circulation sur l'autoroute urbain en l'apaisant, en instaurant des voies cyclables sécurisées, et en interdisant les camions ;
- favoriser le covoiturage qui a certes démarré, mais de manière bien timide ;
- transformer les parkings de dissuasion d'entrée de ville ainsi que ceux prévus aux extrémités du BHNS en véritables centres multimodaux gardés avec vente de tickets, locations de vélos, etc. ;
- se servir de l'exceptionnelle étoile ferroviaire qui relie Reims (venant de Fismes, Laon,

Charleville, Châlons et Epernay) en y dévelop-



pant les gares et la desserte régulière et en rattachant sur elle des bus venant des villages ;

- de la même manière on pourrait utiliser la ceinture ferroviaire qui entoure presque toute la ville de Reims.

La fête de l'eau

Dans le cadre de la journée mondiale de l'eau, l'Union Populaire Ecologique de la Marne a organisé une fête de l'eau le samedi 22 mars.

Initialement prévue en extérieur au jardin sauvage de Sillery, la manifestation a malheureusement dû se replier dans la salle des fêtes. La météo avait manifestement prévu de célébrer la fête de l'eau avec la pluie.

De nombreuses structures et associations ont



contribué à la réussite de cette journée.

- exposition sur l'hydrologie, la faune et la flore autour des cours d'eau proposée par Cham-

pagne Ardenne Nature Environnement.

- rencontre avec des représentants de Gueux environnement autour des captages du Grand Reims et de la qualité de l'eau.
- conseils donnés par l'école des jardiniers pour limiter la consommation d'eau.
- table ronde avec les agriculteurs bio de la Marne
- animations sur la biodiversité des milieux aquatiques, observations de "petites bêtes" avec l'URCA.
- ateliers sur l'eau et le pain avec les Bons Restes.

On pouvait aussi apprendre en s'amusant avec des jeux (jeu Eau rigine, jeu de l'oie), des questions autour des ressources de la planète mais aussi sur les consommations d'eau. Quelle quantité d'eau pour produire un steak ou un avocat ? Surprenant et instructif !

Il était possible de participer à un Escape Game.

Des spectacles ont ponctué l'après-midi, im-



provisations de type stand up et concert de musique jazz pour clôturer la journée. Les enfants n'ont pas été oubliés avec un atelier aquarelle et un stand Lire et Faire lire qui proposait des albums sur l'eau et a connu un grand succès.

Bref ce fut une manifestation conviviale et fa-

Quand l'administration Trump refait l'histoire des relations avec l'Europe et la France

Episode 1

« Rendez-nous la statue de la Liberté », a déclaré le leader de Place Publique Raphaël Glucksmann, en s'adressant aux « Américains qui ont choisi de basculer du côté des tyrans », lors de son discours de clôture du congrès de son parti Place publique.

Nous allons dire aux Américains qui ont choisi de basculer du côté des tyrans, aux Américains qui virent les chercheurs pour avoir fait preuve de liberté scientifique, rendez-nous la statue de la Liberté. On vous en a fait cadeau, mais apparemment vous la méprisez. Alors elle sera très bien ici chez nous ».

Episode 2

« C'est seulement grâce aux Etats-Unis d'Amérique que les Français ne parlent pas allemand aujourd'hui, donc ils devraient être très reconnaissants envers notre grand pays » a déclaré lors d'une conférence de presse la porte-parole de la Maison Blanche, Karoline Leavitt, en qualifiant Raphaël Glucksmann,

Retraités info

miliaire, scientifique et ludique dont on est ressorti avec le sentiment d'avoir passé un bon moment et appris beaucoup de choses.



Marie-Claire Théret

sans le nommer, de « petit homme politique français inconnu ».

Première remarque: au regard de la situation dans le monde on peut raisonnablement penser que la liberté et la démocratie sont encore plutôt du côté de l'Europe. Glucksmann n'avait pas tort.

Seconde remarque: Karoline Leavitt fait l'impasse sur une période récente de l'histoire.



Le 11 septembre 2001 les Etats-Unis sont vic-

times d'attentats qui ont fait près de 3 000 morts. C'est la seconde fois qu'ils sont attaqués sur leur sol. En représaille, l'armée américaine envahit l'Afghanistan dans le cadre de l'opération Enduring Freedom. Le pays est alors sous la coupe des talibans, qui entretiennent des liens étroits avec les terroristes d'Al-Qaïda. Leur régime est renversé dès le mois de novembre, mais les talibans restent très puissants au sein du pays. A côté de l'opération sous commandement américain, une coalition internationale sous l'égide de l'OTAN, la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), est dépêchée en décembre 2001, pour continuer à les combattre et aider le nouveau gouvernement à sécuriser le territoire. Presque tous les pays de l'UE répondent favorablement à la demande d'aide américaine et participent à cette mission avec des effectifs

militaires plus ou moins importants. 132 000 soldats européens (dont 4 000 français). Au total, 50 000 militaires français ont participé au conflit afghan. Parmi eux, 90 ont été tués et 700 blessés.



Soldats français d'infanterie de marine dans la province de Wardak, au sud de Kaboul

Jean-Paul Germain

Le salaire de la peur

Francis Kuten, les voleurs et Verisur.

Je viens d'être cambriolé pour la 3ème fois. La première, il y a 20 ans, les voleurs avaient fracturé la porte et volé bijoux et quelques autres effets. Une vieille voisine avait appelé les flics qui arrivèrent très peu de temps après que les voleurs aient déguerpi. Sur insistance de la compagnie d'assurance, j'avais installé une alarme : quelle galère et stress que de vivre avec ce rappel constant qu'on peut être volé.

Dix ans après, nouveau cambriolage : cette fois aucun dégât car la porte coulissante d'une baie vitrée s'ouvre très facilement, une carte de type carte de crédit suffit. Evidemment tout a été fouillé et mis à terre mais rien n'a été volé et pour cause il n'y avait plus de bijoux. Le reste : téléphone, ordinateur, champagne ne les intéressait pas. Je n'ai donc pas sonné l'assurance n'ayant rien à déclarer volé. La voisine était morte mais les flics sont venus très rapidement après mon appel : relevé d'empreintes, d'ADN, photos, sans effet. ...

Rebelotte cette année même scénario que la

2ème fois, mais là j'avais bloqué le porte coulissante grâce à une barre de fer savamment placée. Malins, les voleurs ont explosé la porte vitrée mais ils n'ont rien volé. Cette inutile précaution a un coût : 1 500€ pour l'assureur et 200€ de franchise pour moi. L'assurance que j'ai sonnée m'a conseillé d'accueillir un appel de la société Verisure. Ce n'était pas la peine. De jeunes représentants de cette société avaient frappé à ma porte pour me proposer leur prétendue sécurité avant que les flics n'arrivent : là encore très rapidement, dans les 10 minutes.

Sitôt remerciés, ces braves jeunes gens s'empressèrent d'aller proposer leurs services à mes voisins s'appuyant sur mon infortune pour vanter les mérites de leur employeur y compris à ceux, qui cambriolés quelques semaines plus tôt, avaient succombé aux sirènes de Very cher : au moins 50€ par mois. Faites vos calculs : à qui profite le crime ?

Sans posséder de toile de maître, cette publicité incessante sur les médias pour faire échec

aux voleurs est source de stress pour tous.

Assimiler le cambriolage à un viol au prétexte qu'on serait entré dans votre intimité à l'insu de votre plein gré c'est se foutre de "me too". Prétendre arrêter les voleurs dans leur élan grâce à toutes les sophistications très onéreuses des technologies d'alarme c'est les prendre pour des amateurs.

La plupart des cambriolages du type des miens se réalisent en 8 minutes. Dans le meilleur des cas, il en faut au moins 10 pour que la police intervienne en ville (à la campagne s'est bien supérieur) Hurlement d'alarme ou pas, caméras ou pas, dès qu'ils ont pénétré ils réalisent leur forfait dans les temps qu'ils connaissent. On vous racontera des cambriolages fort méchants au cours desquels les voleurs prennent un malin plaisir à tout casser et pis encore à faire pipi et caca dans vos lits au mépris des risques que comporterient les relevés ADN.

Quand les voleurs s'introduisent nuitamment chez vous, grâce à l'alarme vous êtes réveillés. Il paraît que cela arrive! Et vous faites quoi alors? Il vous faudrait donc vous armer... La plupart des cambriolages sont faits en fin

d'après-midi, ce fut le cas des trois miens et je n'étais pas présent.

Quelques conseils fort avisés vous seront donnés. Les voleurs, gens du voyage ne visitent jamais les chambres d'enfants ils ont trop de respect pour l'enfance... Ces mêmes voleurs craignent les croix égyptiennes. Les noirs ont peur des chiens...

Conclusion : le salaire de la peur c'est celui des marchands d'alarmes. Faut-il vraiment bien fermer sa porte ?

Ceci dit, si vous parlez de vos cambriolages autour de vous, vous serez étonné d'apprendre combien sont nombreux ceux qui en ont subis. Aucun type d'habitat n'est épargné, même dans des immeubles avec gardiens et digicodes cela arrive.

A défaut de se prémunir contre les cambriolages, mieux vaut se prémunir contre l'angoisse du vol. Comme faisait dire Molière au valet de l'avare « Etes-vous donc un homme volable ? »

Francis KUTTEN 14 décembre 2024

Logement, anticiper...

Pour répondre socialement au défi du vieillissement

Pour mieux appréhender chacun notre possible perte d'autonomie, notre possible isolement

Comme annoncé dans le précédent journal Info Retraités 51, deux groupes de travail se sont régulièrement réunis ce premier trimestre 2025 pour approfondir dans deux directions : « Vieillir en restant chez soi » avec quels services à domicile, quelles aides, quel environnement ?

Il s'agit, au-delà d'un recensement de ce qui est possible, de rencontrer certaines structures et associations (d'abord celles à but non lucratif) qui apportent cette aide au maintien à domicile et d'évaluer avec elles les besoins

exprimés, la qualité des réponses, les difficultés des professionnels aidants... C'est ainsi par exemple qu'une délégation du groupe a rencontré la directrice d'une antenne de l'association ADMR sur Reims, rencontre complétée ensuite par les témoignages de deux aides à domicile, salariées de cette antenne. La même démarche s'engage actuellement avec l'association d'aide à domicile ARADOPA. Nous jetons aussi bien sûr un regard sur les offres des groupes privés en sollicitant quelques rendez-vous.

« Le parcours résidentiel » ou la nécessité so-

ciale d'offrir à ceux qui ne peuvent plus vieillir à domicile une véritable possibilité de parcours résidentiel allant de structures d'accueil collectives pour une légère perte d'autonomie à l'accueil en structures médicalisées .

Actuellement ce groupe rencontre les différents acteurs du territoire :

- ceux qui créent et gèrent des réalisations. Par exemple à ce titre nous avons rencontré à Reims le bailleur social Plurial Novilia (et nous rencontrerons bientôt d'autres bailleurs sociaux sur Reims et Châlons) .Le syndicat CFDT Santé Sociaux CFDT 51 nous a mis en relation avec une professionnelle responsable d'une résidence autonomie ARFO avec qui nous avons pu parler des points forts de cette résidence : environnement/cadre de vie et importance du suivi du projet personnalisé de

chaque résident notamment mais aussi de l'insuffisance de personnel qui fait peser sur les personnels présents une très lourde charge de travail.

- et ceux qui ont la charge politique de l'incitation et de l'anticipation :

Ainsi, nous avons rendez-vous le 9 mai avec M. Arnaud Robinet, Président du Grand Reims que nous interrogerons notamment sur les orientations du PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) en matière de logement et environnement « séniors »

Une demande de rencontre est aussi déposée auprès de M. Collard chef du service au département.

Maryse Odet et Marie Claude Quantin, coordinatrices des groupes

La CFDT s'oppose à l'application des sanctions pénalisant les allocataires du RSA

Depuis le 1er janvier 2025, les allocataires du RSA doivent s'acquitter d'au moins quinze heures d'activité par semaine sous peine de voir leur allocation suspendue. Dans ce cadre, le gouvernement s'apprête à publier le décret relatif aux sanctions applicables aux allocataires qui ne respecteraient pas la nouvelle obligation – des retenues financières auxquelles s'oppose la CFDT dans un communiqué du 27 mars.



milliards d'euros du budget du ministère du Travail « avec des conséquences directes pour les personnes le plus en difficulté et les professionnels qui les accompagnent ».

Pour toutes ces raisons, la CFDT appelle à signer la pétition d'ATD Quart Monde, laquelle demande la non-parution du décret d'application et la mise en place d'un accompagnement social « digne, bienveillant et adapté aux aspirations et besoins des personnes en situation de pauvreté ».

Une inévitable défaillance de l'accompagnement social

« Un minimum social ne devrait pas être conditionné, c'est avant tout un minimum vital », dénonce ainsi la CFDT. Par ailleurs, elle note que « l'accompagnement social qui doit permettre de respecter ce contrat d'engagement est loin d'être garanti aujourd'hui par l'État », la loi de finances pour 2025 prévoyant une baisse de 4

<https://www.atd-quartmonde.fr/petitions/petition-non-aux-sanctions-sur-le-rsa/atdqm.fr/NonSanctionsRSA>

Indépendance de la justice par la CFDT Magistrats

Communiqué de presse du 3 avril de la CFDT Magistrats

Le syndicat CFDT Magistrats a publié un communiqué de presse face aux réactions à la condamnation de Marine Le Pen.

Madame Marine Le Pen, en qualité de dirigeante du mouvement du Rassemblement National a été condamnée à la peine de quatre ans d'emprisonnement dont deux ans assortis du sursis et à la peine complémentaire de cinq ans d'inéligibilité assortie de l'exécution provisoire. Son conseil a immédiatement fait savoir qu'un appel allait s'ensuivre ce qui est parfaitement possible.

La condamnation a été accueillie par un concert de contestations, d'un bord à l'autre de l'échiquier politique.

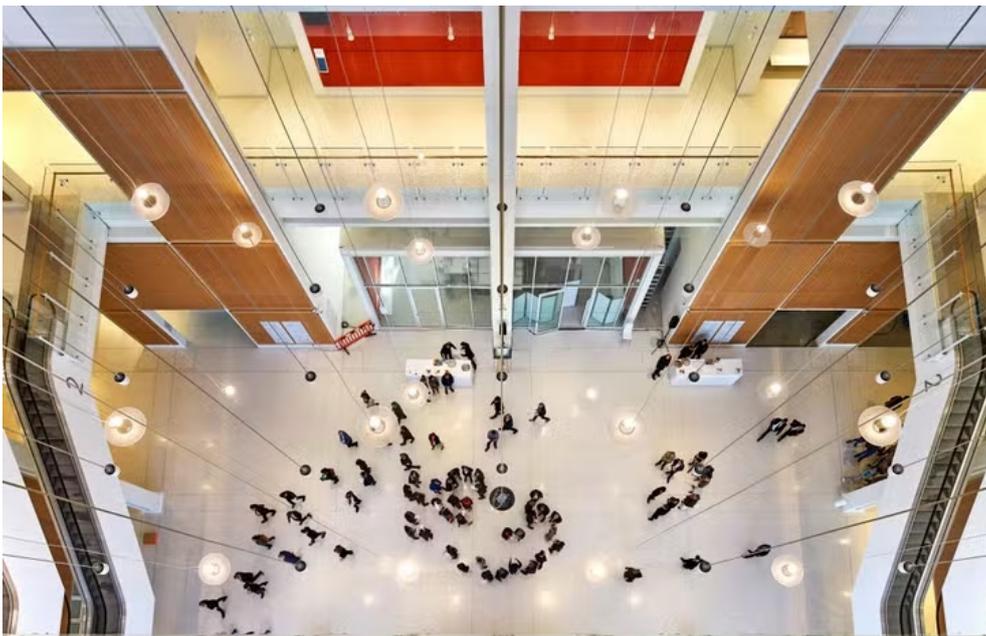
Pour la CFDT Magistrats, il n'est pas interdit de commenter une décision de justice. Encore faut-il que cela s'inscrive dans le respect des processus démocratiques et ne fasse pas le procès des tribunaux et des magistrats qui les composent.

Le tribunal a rendu une décision motivée, fondée sur une loi existante. Il n'a fait qu'appliquer la loi. Qu'il l'ait bien ou mal appliquée relève d'un débat technique qui sera tranché en son temps par la cour d'appel. Rien au demeurant ne permet d'exclure que le procès en appel ne se tienne pas avant la date fixée pour le dépôt des candidatures à la prochaine élection prési-

dentielle. Cette décision doit être tenue pour conforme à la loi dans un système politique qui admet le principe de la séparation des pouvoirs.

Le fait que des acteurs politiques étrangers (Donald Trump, Vladimir Poutine, Elon Musk, etc.) aient jugé utile de prendre parti sur le prononcé de cette décision démontre que la question de l'indépendance des juridictions françaises, de la légalité et de la légitimité de leur décision ne va globalement plus de soi.

Une telle confusion des pouvoirs et des fonctions ne peut qu'inquiéter les acteurs sociaux attachés à la protection de la légalité républicaine.



Nouveau palais de justice Paris

Convient-il ici de rappeler ce qu'induirait un système judiciaire qui devrait prendre en compte l'existence de scrutins politiques pour faire échapper à l'application de la loi des citoyens qui

entendaient s'y porter candidat ?

CFDT Magistrats rappelle que Madame Le Pen n'est pour l'instant pas condamnée de manière définitive et qu'elle a le droit à un nouvel examen des éléments rapportés à son encontre. Mais rappelle aussi que les juges ne font pas la loi, ils se contentent de l'appliquer au nom du peuple français, qui leur en a délégué la mission. Et ce n'est pas sans raison que l'égalité (devant la loi) figure au centre de la devise nationale.

Loi simplification : éviter un nouveau coup dur pour la démocratie

Dans un courrier envoyé à la veille du vote du projet de loi de simplification de la vie économique prévu mardi 8 avril, le Pacte du pouvoir de vivre a fait part aux députés de ses profondes inquiétudes. Ce projet de loi fragilise la démocratie, au niveau national comme dans les territoires, alors même que le besoin d'espaces de dialogue et de travail n'aura jamais été aussi fort pour relever tous les défis économiques, sociaux, écologiques actuels. Il atteint également notre capacité à mener la transition écologique.

Les membres du groupe local (Ligue de l'enseignement de la marne , la Fonda, le Mouvement Associatif de Champagne Ardenne, l'URI CFDT, Les Retraités CFDT 51, etc...) ont relayé cette initiative. Voici le courrier envoyé aux parlementaires.

Madame la députée, Monsieur le député,

Atteinte aux instances de concertation, attaques d'institutions d'expertise et de dialogue social, remise en cause des ZFE sans alternative pour les plus modestes davantage victimes de la pollution de l'air, suppression du ZAN... À l'approche du vote du projet de loi de simplification de la vie économique prévu mardi 8 avril, les associations, syndicats, mutuelles rassemblées au sein du Pacte du pouvoir de vivre tiennent à vous faire part de leur profonde inquiétude. Ce projet de loi fragilise la démocratie, au niveau national comme dans les territoires, alors même que le besoin d'espaces de dialogue et de travail n'aura jamais été aussi fort pour relever tous les défis économiques, sociaux, écologiques actuels.

Nos vives préoccupations portent notamment sur :

- **Les attaques contre les instances de concertation démocratique**

Plusieurs dimensions du projet de loi visent à supprimer des instances de concertation essentielles à la gouvernance démocratique de notre pays. Nous nous opposons fermement à la suppression des Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER), du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM), du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA), du Haut Conseil à la Vie Associative (HCVA), de l'Observatoire national de la politique de la ville, ainsi que d'autres organes consultatifs comme le Conseil national

de la Montagne, le Haut Conseil sur l'avenir de l'assurance maladie... De plus, l'introduction d'une "clause d'extinction" pour les comités consultatifs, les forçant à prouver leur utilité tous les trois ans, compromet leur rôle d'interface et d'analyse critique nécessaire au bon fonctionnement de notre société.

Ces instances permettent d'éclairer les décisions publiques. Leur suppression fragiliserait la démocratie en réduisant les espaces de dialogue et de concertation avec la société civile et les partenaires sociaux, au moment même où la polarisation politique et la conflictualité de notre société se font de plus en plus fortes.

- **L'atteinte à notre capacité à mener la transition écologique juste**

Nous tenons également à exprimer nos inquiétudes concernant les tentatives de suppression ou d'affaiblissement de l'ADEME et de la Commission nationale du débat public (CNDP). Ces institutions sont indispensables pour garantir l'expertise et la mise en oeuvre de la transition écologique juste, l'information et la participation de toutes et tous, et pour permettre la prise en compte des besoins de chacun·e dans la transition. Supprimer ces espaces, c'est réduire nos chances de répondre efficacement aux défis environnementaux et sociaux auxquels nous faisons face.

- **Les tentatives de fragilisation de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)**

Le projet de loi ne simplifie en rien la vie économique des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), pourtant acteurs majeurs de notre économie. Au contraire, les tentatives de sup-

pression d'institutions comme ESS France, les Chambres Régionales de l'ESS (CRESS) et le Conseil Supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire (CSESS) sont des signaux inquiétants pour ce secteur essentiel à la cohésion sociale et à la création d'emplois. L'ESS, qui compte pour 10% des emplois du pays et 155 000 entreprises tout en œuvrant pour l'intérêt général, doit bénéficier de mesures visant à simplifier son quotidien et non de contraintes supplémentaires.

• **Les plus modestes laissés sans solution avec la suppression des ZFE**

La remise en cause des Zones à Faibles Émissions (ZFE) signerait en réalité l'abandon des populations les plus modestes qui sont celles qui souffrent le plus de la pollution de l'air, responsable de plus de 40 000 morts prématurées par an. A Paris par exemple, le risque de mourir de la pollution de l'air est 5 fois plus élevé pour les plus pauvres par rapport au reste de la population. Faire disparaître les ZFE ne fait pas disparaître le problème : il n'est pas acceptable de laisser des millions de personnes sans solution. L'enjeu est davantage de proposer enfin des alternatives de mobilité viable aux personnes sans solution et dépendantes économiquement, au quotidien, de la voiture.

• **Un recul sur le Zéro artificialisation nette**

Repousser les objectifs du ZAN ne peut être la réponse aux difficultés de mise en œuvre que peuvent rencontrer les acteurs. La lutte contre l'artificialisation n'est pas seulement un enjeu majeur de préservation de la biodiversité, c'est aussi l'une des clés pour préserver nos espaces agricoles et forestiers, nécessaires pour notre souveraineté notamment alimentaire.

Madame la députée, Monsieur le député, à l'heure où les défis sociaux, environnementaux et économiques nécessitent plus que jamais une coopération étroite entre les institutions, les partenaires sociaux, la société civile et les citoyens, nous vous appelons, avec cette loi, à ne pas porter un nouveau coup à la démocratie. Nous vous appelons également renforcer la vitalité démocratique du pays en réaffirmant, dans les débats et par vos votes sur cette loi, votre soutien à nos espaces de dialogue, de réflexion et de décision collective.

Dans l'attente de votre engagement, nous vous prions d'agréer, Madame la députée, Monsieur le député, l'expression de notre considération.

Comité Communal d'Action Sociale : ça m'intéresse !

En 2026 auront lieu les élections municipales. Par voie de conséquence aura lieu également le renouvellement des CCAS ou CIAS (comité intercommunal).

Rappelons que le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social de la commune. Il développe notamment différentes activités et missions orientées vers les populations concernées :

- aides et accompagnement des personnes âgées
- aides aux personnes handicapées
- aides aux enfants et familles en difficulté

Notre association Retraités CFDT Marne a la

possibilité de déposer votre candidature auprès du maire de votre localité.

Si siéger au CCAS de votre commune vous intéresse, merci de nous contacter avant le 31 mai 2025 :

- ***marne@retraites.cfdt.fr***
- ***huetre@laposte.net***
- ***CFDT Retraités 15 bd de la Paix BP 1368 51063 Reims Cedex***

Au second semestre 2025, nous réunirons l'ensemble des personnes intéressées pour une séance d'information sur le rôle et les missions du CCAS.